

Etablissement d'accueil médicalisé – Monnetier-Mornex - 74

L'accompagnement et les soins

Le projet personnalisé d'accompagnement

Dans les six mois suivant son admission, un projet est élaboré avec la participation de la personne accueillie et/ ou de son représentant légal, afin de personnaliser son accompagnement, apprécier la nature de ses besoins et de ses demandes, et pouvoir contractualiser avec elle la prise en charge ou l'accompagnement qui lui sera proposé. Le projet personnalisé centralise les objectifs et la nature de la prise en charge, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement.

Il est rédigé par les professionnels référents à partir des observations et des indications faites par le résident, les différents intervenants, sa famille si possible, selon les différentes étapes définies pour la construction du projet (entretiens avec la personne accueillie, diagnostic, réunion de projet personnalisé, etc.).

Chaque projet personnalisé fait l'objet d'une contractualisation avec le résident et son tuteur, et est évalué chaque année. Le directeur adjoint est garant des projets personnalisés, ainsi que le chef de service éducatif, par délégation.

Le principe de l'accompagnement

Accompagner, c'est être à côté, pour cheminer un moment avec une personne. C'est tenter d'être disponible, d'aller à sa rencontre, sans systématiquement la solliciter, mais laisser venir ou essayer de trouver le mode de rencontre possible ou supportable pour elle. C'est tenter d'être ni intrusif ni indifférent. C'est parfois savoir attendre le bon moment, parfois le provoquer pour que la personne soit en mesure de se présenter face à l'autre, de participer à la vie collective, de s'occuper d'elle-même...

Il s'agit d'articuler et de décliner au quotidien les notions de singularité et d'intersubjectivité avec celles de collectivité et de « vivre ensemble », à travers les actes de la vie quotidienne et des activités diverses (culturelles, sportives ou de loisirs). Dans la mesure du possible, l'implication du résident est recherchée. Il s'agit d'étayer, de soutenir la personne pour qu'elle puisse tenir une position subjective et accéder à sa place de sujet responsable. Favoriser une participation active pour certains, les impliquer et les associer dans l'organisation et la gestion de certaines activités est, autant que possible, recherché par l'équipe de l'EAM.

L'accompagnement dans la vie quotidienne

« L'autonomie est un équilibre entre accepter de l'aide et être en même temps soutenu pour pouvoir continuer à faire des choses seuls. »

Le Foyer d'accueil médicalisé est un lieu de vie dans lequel les professionnels s'efforcent d'accompagner les personnes au quotidien, en respectant leurs rythmes et leurs manières de vivre.

Il s'agit de « faire avec », « faire faire », « d'être avec », plutôt que de « faire pour » ou « à la place de ». Les professionnels sont là pour être à côté, plus ou moins proches, plus ou moins éloignés, en respectant au mieux l'intimité et la dignité de chacun, et en favorisant l'utilisation des compétences personnelles des uns et des autres.

Les actes de la vie courante ou les actions mises en place visent plusieurs objectifs :

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé est un lieu de vie au sein duquel les professionnels accompagnent les personnes au quotidien, en respectant leurs rythmes et leurs manières de vivre.

Il s'agit de « faire avec », « faire faire », « d'être avec », plutôt que de « faire pour » ou « à la place de ». Les professionnels sont là pour être à côté, plus ou moins proches, plus ou moins éloignés, en respectant au mieux l'intimité et la dignité de chacun, et en favorisant l'utilisation des compétences personnelles des uns et des autres.

Les actes de la vie courante ou les actions mises en place visent plusieurs objectifs :

Développer ou maintenir des capacités fonctionnelles

- Socialiser (...)
- Se repérer dans le temps et l'espace
- Restaurer le lien social, prendre en considération l'autre et être en lien avec lui
- Valoriser
- Restaurer ou maintenir une image positive de soi

En 2022, la mise en place du dispositif de logements autonomes nous permet de renforcer cet accompagnement. Cette plateforme consiste à permettre à chaque résident, s'il le souhaite de bénéficier d'une expérience en habitat autonome pendant quelque temps. La capacité à intégrer un logement autonome est évalué en fonction du degré d'autonomie.

A valeur d'exemple, ces logements pourront servir à rompre avec le collectif en lien avec le besoin de répit, acquérir/maintenir des compétences, faire l'expérience en habitat autonome.